

Événement

Stratégie nationale de l'emploi 2025

200.000 emplois par an, un vœu pieux ?

● Seddiki présente aujourd'hui la nouvelle Stratégie de l'emploi qui porte sur 10 ans et augure d'un retour en force de l'État. La flexibilité, sujet difficile, fait son entrée dans le débat de gouvernance en matière d'emploi.

C'est aujourd'hui à Rabat que le ministre de l'Emploi dévoilera la nouvelle Stratégie nationale pour l'emploi (SNE) 2015-2025, adoptée récemment en Conseil de gouvernement. Un document de 70 pages que Abdelham Seddiki (photo) tentera de décliner, plus difficile encore de convaincre l'opinion publique, les entreprises et les armées de chômeurs. Car le ministre doit en même temps nager à contrecourant des hypothèses pessimistes corroborées par les chiffres du HCP, de BAM et le mea culpa du gouvernement, à leur tête, Abdelilah Benkirane. Un vrai exercice d'équilibriste. La SNE, dont le plan d'action doit être conçu durant le second semestre 2015, propose de créer au moins 200.000 emplois par an sur les 10 prochaines années. Ce chiffre est le résultat d'une extrapolation sur la base des 600.000 nouveaux arrivés à l'âge de travail, chaque année au Maroc. Si l'on enlève 330.000 jeunes qui remplacent des personnes quittant le marché du travail, dont 150.000 de retraités et 100.000 qui remplaceraient le départ de jeunes filles, devenues femmes au foyer, le reste devraient occuper des emplois nouveaux. Mais est-ce que l'injection au forceps de 200.000 emplois par an est réalisable, d'autant plus que les secteurs sur



lesquels les espoirs sont portés (agriculture, industrie, BTP) sont ceux-là même qui perdent le plus d'emplois? L'industrie en a perdu 37.000, le BTP fait du surplace, tandis que les services n'ont généré que 42.000 postes, selon les chiffres du HCP. Nous sommes donc très loin du compte. À une année de fin de mandat, le gouvernement veut bien vendre son rêve projeté dans une décennie. Selon la SNE, les trois quarts des emplois devraient être dans les services aux entreprises, à la personne et à l'environnement. L'idée est de booster les activités de services en orientant la croissance

de nouveaux métiers basés sur la connaissance, la protection et la valorisation des écosystèmes naturels du pays. À ne pas perdre de vue qu'il s'agit là de secteurs qui, jusqu'ici, sont dominés par des entreprises étrangères. Pour que la PME marocaine, créatrice d'emploi, puisse prendre le relais et entrer en concurrence avec ces mastodontes, il faut beaucoup mieux qu'un rêve. Ainsi pour promouvoir la création d'emploi, la SNE s'appuie sur quatre piliers. Primo, des politiques macro et sectorielles favorables à l'emploi. Il s'agit dans ce sens de restaurer les marges de manœuvres budgétaires pour financer

l'emploi. Et il est fort probable que, dans ce sens, le projet de loi de Finances 2016, le dernier de l'actuel mandat, introduise des mesures spécifiques. Mieux encore, un rapport emploi fera partie des documents accompagnant le corps de la loi de Finances. Or la question du comment s'impose. Car quand bien même le gouvernement puisse avoir une marge de manœuvre budgétaire, le retour à l'État créateur d'emploi poserait plus d'une interrogation. Y aurait-il des incitations directes pour l'entreprise ? Ou alors des carottes fiscales sur mesures ? Le ministre de l'Emploi ou celui des Finances aura la lourde tâche d'apporter des réponses. Secundo, l'inclusion de la force de travail qualifiée qui vise à améliorer la productivité et la compétitivité ainsi que la restructuration du système productif. L'on vise aussi un meilleur accès de la PME/TPE au financement et à encourager l'innovation. Tertio, soutenir la transition vers la formalité en appuyant la politique de l'auto-entrepreneuriat qui trouve du mal à se concrétiser. La SNE veut également instaurer un programme de mise à niveau des petits métiers. Quarto, développer les emplois de proximité pour répondre aux besoins des ménages en services sociaux. Dans cette même optique, les besoins de l'entreprise en services de proximité doivent aussi être pris en compte au même titre que ceux visant le développement durable des territoires. Dans le domaine de l'intermédiation en matière de création d'emploi, il est proposé de renforcer les PPP tout en allégeant les entreprises à travers le renforcement de la protection sociale. Par ailleurs, le rôle de l'Anapec sera renforcé par la mise en place d'un réseau élargi d'interventions. Du nouveau également côté organisation, le Comité interministériel de l'emploi (CIE) sera appuyé par un comité de suivi de l'emploi présidé, sur délégation du chef de gouvernement, par le ministre de l'Emploi. Dans les régions, des Comités régionaux de l'emploi (CRE) associant ministère de tutelle, départements publics et des personnes ressources désignées par les partenaires sociaux seront installées.

Des mesures de soutien à la PME sont prévues dans le projet de Loi de finances 2016.

Flexibilité : danger ou opportunité ?

Dans le chapitre de la gouvernance du marché du travail, la stratégie nationale propose d'assouplir les conditions d'embauche tout en renforçant le potentiel des intermédiaires. La flexibilité peut, certes, s'avérer un antidote au chômage, mais à condition d'être entourée de gardes-fous. Dans cette optique, les lois doivent entrer en jeu pour garantir les droits des travailleurs tout en préservant ceux de l'entreprise. En effet, la flexibilité est un sujet dangereux qui avait provoqué des débats houleux dans un pays comme la France et continue de nourrir les tensions. Il faut donc ne pas tomber dans le même piège en garantissant une approche basée sur le respect des droits et des devoirs.

PAR MOSTAFA BENTAK
m.bentak@leseco.ma